

Quelle vie donner à la nuit parisienne ?

ALEXANDRE VESPERINI CONSEILLER DE PARIS, ÉLU DU VI^E ARRONDISSEMENT, RUDOLPH GRANIER ELU DU XX^E,
AURORE MOUYSSET-NOZERANT ELUE DU XI^E ET PHILIPPINE HUBIN ADJOINTE AU MAIRE DU VII^E
Libération, 8 FÉVRIER 2015

Parce que la mondialisation jette les grandes capitales dans une concurrence effrénée, l'identité de Paris est souvent réinterrogée à travers les grands enjeux qui la concernent (travail dominical, construction de tours, liberté d'expression culturelle...). Au cœur de ces enjeux, l'attractivité de la nuit parisienne semble en berne. Entre l'indispensable rayonnement des établissements et la tranquillité légitime des riverains, le doute s'est installé sur notre compétitivité nocturne, malgré un poids économique élevé (1600 entreprises, 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires). Aujourd'hui, Paris se cherche et semble désormais à la croisée des chemins, comme l'a montré le retentissement en 2009 de la pétition «Paris : quand la nuit meurt en silence» et de l'enquête parue en octobre dernier dans *Libération* sous le titre «Paris : jusqu'au bout de l'ennui».

Devant cette situation, et comme si les comités consultatifs pouvaient régler tous nos problèmes, Anne Hidalgo a installé un conseil de la nuit, composé des acteurs du monde de la nuit, des riverains, des élus, des policiers et d'incontournables experts. Malgré toute la bonne volonté de chacun, les apports de ce conseil s'annoncent pourtant bien maigres.

Au lieu de mettre en scène un affrontement quasiment insoluble et souvent caricatural entre ceux qui veulent faire la fête et ceux qui veulent dormir, la maire de Paris ferait mieux de prendre de la hauteur. Depuis qu'elle a pris en main ce dossier avec les états généraux de la nuit, la municipalité navigue en effet au fil de l'eau et oublie de relever deux défis : le premier, qui relève du bon sens et ne nécessite aucune concertation, est la répression des comportements inappropriés des clients comme de certains établissements ; le second, d'une autre dimension, réside dans l'attractivité de la nuit parisienne.

Pour répondre à l'impératif de tranquillité des riverains, la municipalité se borne à subventionner de dispendieux (125 000 euros par an) «Pierrots de la nuit» qui sont censés amener les fêtards à baisser en volume sonore grâce à des mimes humoristiques. Déployés depuis 2012, ces duos d'artistes sont néanmoins un échec aux yeux des établissements comme de nombreuses associations d'habitants. Cette situation n'est guère surprenante : il est évident qu'à l'individu qui urine en chantant contre une porte cochère doit répondre la répression d'un policier et non la prévention d'un clown. Parallèlement aux clients «difficiles», la mairie de Paris ne doit pas craindre de lutter contre les établissements qui négligent leur voisinage et leur empreinte au sein de leur quartier. La ville pourrait ainsi créer un système de bonus-malus simple et lisible, fondé sur le nombre de plaintes reçues par la police et les efforts de coopération avec leur environnement. Cet outil faciliterait aussi le déblocage d'aides en faveur de l'isolation des locaux.

Le droit au calme doit donc mieux être pris en compte. Mais la diversité de l'offre nocturne de la capitale ne peut plus être oubliée à ce point par l'exécutif, qui se contente de répéter qu'«ailleurs, ce n'est pas mieux». Mondialement réputé pour ses nuits jusque dans les années 1990 (du Banana à Castel en passant par le Queen, le Palace, la Main jaune ou encore le Balajo), Paris attire moins pour sa nuit.

Il faut donc encourager d'une part une politique exigeante à Paris intra-muros, avec le développement d'établissements de qualité qui participent au rayonnement international de la capitale et le maintien des bars de proximité, et d'autre part, favoriser aux portes de Paris l'ouverture de scènes de grande échelle dédiées au rock et à l'électro. Une approche de la nuit définie au niveau du Grand Paris permettrait sans doute, grâce à des sites enfin desservis jusqu'à l'aube et en sécurité, de répondre à cette attente forte en matière de musiques actuelles. Ces vastes espaces pourraient améliorer l'image de notre ville en direction de la jeunesse européenne comme des artistes, à l'instar du succès d'*East London*.

La tranquillité des riverains comme des fêtards nécessite aujourd'hui une approche plus ferme de la sécurité des nuits parisiennes. Mais l'attractivité de Paris mérite aussi que Madame Hidalgo attire par des mesures nouvelles les établissements et la clientèle qui font le rayonnement et l'honneur de Paris, et qui nous délaissent cruellement pour d'autres métropoles.

Alexandre VESPERINI Conseiller de Paris, élu du VI^e arrondissement, Rudolph GRANIER Elu du XX^e, Aurore MOUYSSET-NOZERANT Elue du XI^e et Philippine HUBIN Adjointe au maire du VII^e

Source : http://www.liberation.fr/societe/2015/02/08/quelle-vie-donner-a-la-nuit-parisienne_1198226